



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

ILL AMONT

*Brunstatt • Altkirch • Zillisheim • Illfurth • Hirsingue • Hochstatt •
Carspach • Didenheim • Flaxlanden • Waldighoffen*



PORTRAIT



OCCUPATION DU SOL

	Cultures		Prairies
	Forêts		Zones humides remarquables
	Zones urbanisées		



Paysage du Jura alsacien

Office de Tourisme du Sundgau VIANNEY MULLER



143 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 130 hab/km²)



369 MM/AN
(précipitations efficaces) pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



7%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 16/34)



500 HA
de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique



19
COMMERCES ET ARTISANS/KM²
(rang Rhin-Meuse : 16/34)



59%
du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 9/34)

Le territoire Ill Amont s'étend sur 393 km². Il couvre le bassin de l'Ill de la frontière avec la Suisse jusqu'à Mulhouse. Altkirch et Brunstatt sont les deux communes de plus de 5 000 habitants, 75 % de la population vit en zone rurale.

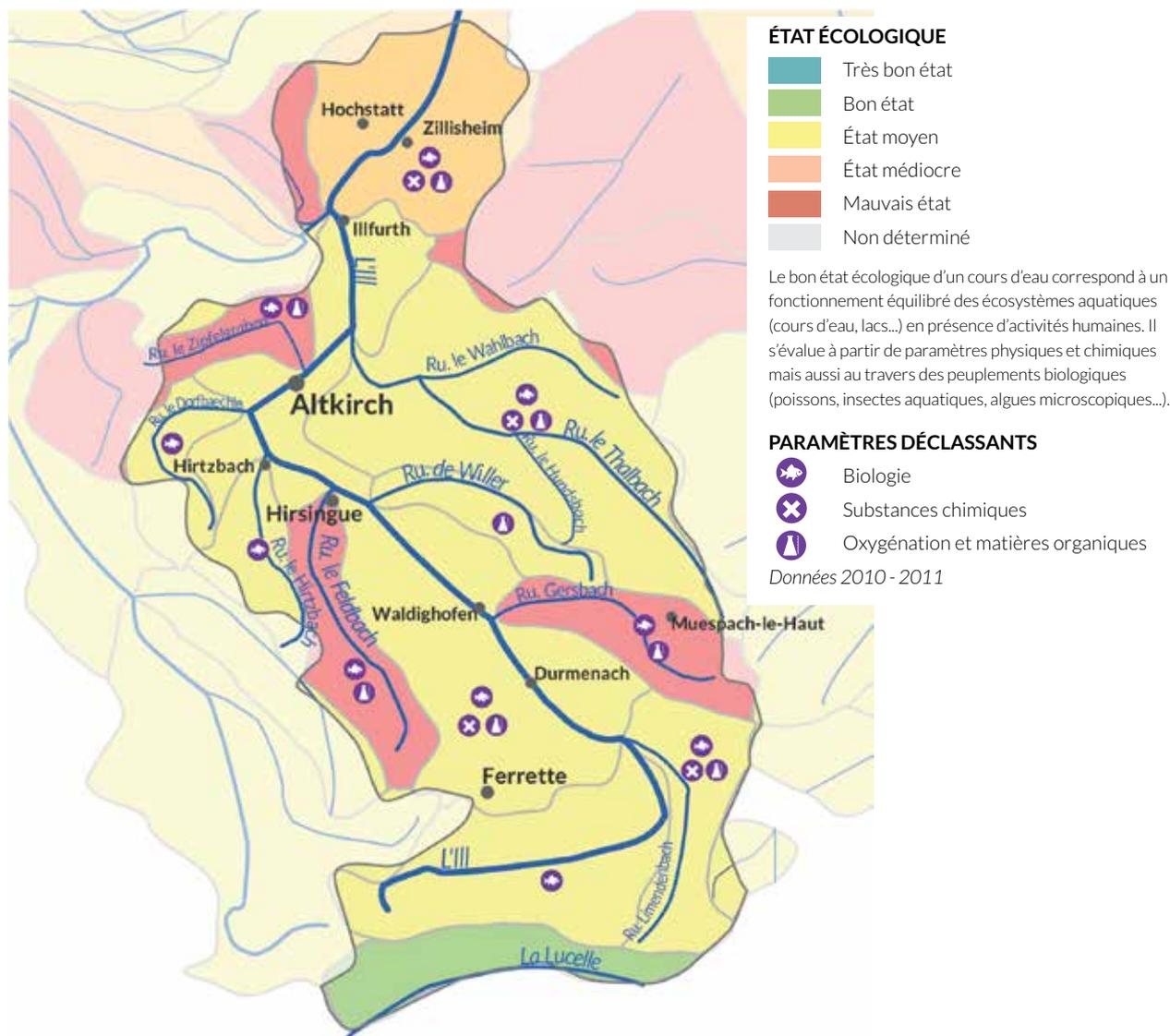
Le territoire est découpé en trois zones géologiques distinctes. Au sud, le Jura Alsacien, peu peuplé, est majoritairement forestier. Au centre, des cailloutis issus de l'érosion des Alpes constituent la principale caractéristique du Sundgau alsacien. Ces terroirs acides sont peu propices à la mise en culture et sont dédiés essentiellement à l'élevage. La partie nord du fait de sa géologie est plus propice aux grandes cultures.

Le secteur, bien que très rural bénéficie de sa position centrale entre Mulhouse, Bâle et Belfort-Montbéliard qui lui font bénéficier de leur dynamisme, et contribuent à doter le

territoire d'indicateurs d'activité commerciale très nettement supérieurs à ceux rencontrés habituellement dans des secteurs similaires.

Dans ce territoire où la présence de zones humides remarquables est très faible et où seulement 7% des rivières sont en bon état écologique, l'augmentation récente de la population (+ 20% depuis 2000) et l'évolution des pratiques agricoles (disparition de 8% des prairies permanentes de 2000 à 2010) constituent des éléments particulièrement préoccupants vis-à-vis du devenir des milieux aquatiques et humides.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique Ill Amont, les cours d'eau ont été partagés en 14 entités homogènes dont 12 cours d'eau et deux canaux. Une seule, la Lucelle, est en bon état écologique. Elle se caractérise par des écoulements diversifiés, des berges et une végétation préservées.

Sept autres présentent un état écologique moyen avec de légères détériorations (artificialisation des cours d'eau, seuils infranchissables et excès de nutriments) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels de ce type de cours d'eau.

Les 4 dernières présentent un état écologique médiocre ou mauvais caractérisé par une artificialisation importante des cours d'eau en traversées urbaines (rectification, busage, nombreux seuils infranchissables pour la biologie et les sédiments...) et des excès en nutriments (azote, phosphore).

L'état chimique de ces cours d'eau présente 4 dégradations essentiellement dues à des excès d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de tous types de combustion, et de phtalates, généralement utilisées comme assouplissant des plastiques.

La ressource en eau souterraine présente une diversité de dégradations d'origine agricole (atrazine et nitrates) ou industrielle (HAP).

Enfin, 33 captages dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

.....
**50 % DES COURS D'EAU
 EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE
 MOYEN**

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Renforcer l'animation territoriale pour encourager l'adoption des techniques alternatives à l'utilisation de pesticides (lutte biologique, désherbage mécanique) et initier des projets de création de zones tampons autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées) et à leur exutoire. Action prioritaire pour tous les types d'exploitation.

ÉLEVAGE

- Finaliser la mise aux normes des bâtiments d'élevage, et promouvoir une meilleure gestion des effluents d'élevage en combinant valorisation agronomique et préservation de l'eau (compostage, fumier pailleux, etc.).

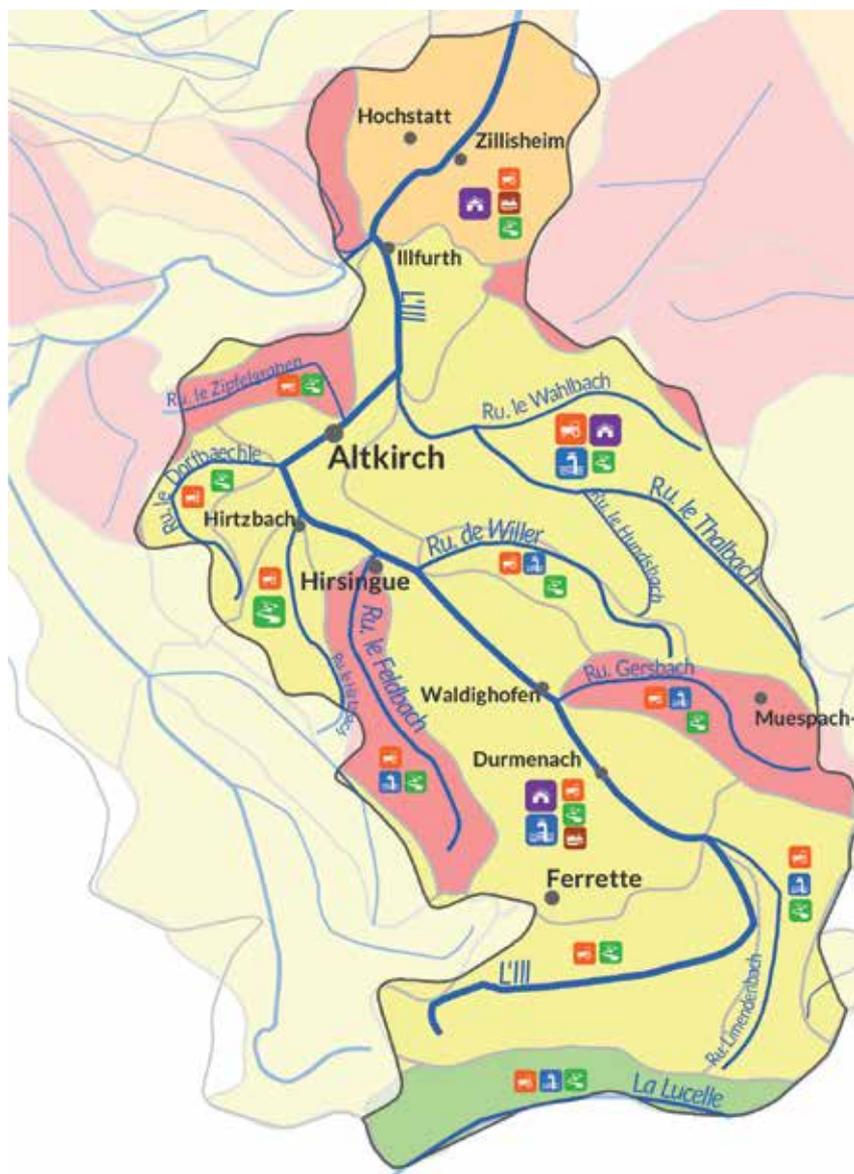


RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur l'III de sa confluence avec le Limendenbach à Fislis, à sa confluence avec la Largue à Illfurth et sur l'Hirtzbach, le Dorfbaechle et la Lucelle d'ici la fin de l'année 2017. Ailleurs inscrire cette action dans les programmes globaux de restauration des cours d'eau.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Lancer une étude visant à évaluer et à proposer des actions de réduction de l'impact des étangs sur le fonctionnement des cours d'eau notamment l'Hirtzbach et le Zipfelgraben.
- Développer l'acquisition foncière et/ou la mise en place de plans de gestion sur les étangs et zones humides remarquables du territoire en collaboration avec les acteurs concernés.
- Poursuivre l'engagement de programmes globaux de restauration des cours d'eau (reconnexion des zones humides, remplacement des protections de berges par des techniques végétales, diversification des écoulements) et pérenniser l'entretien raisonné de la végétation prioritairement sur l'III, le Dorfbaechle et le Feldbach.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

Agriculture :

Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels

Collectivités :

Réduire les pollutions domestiques et urbaines

Industrie et artisanat :

Réduire les pollutions industrielles et artisanales

Milieux aquatiques :

Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique

Ressource en eau :

Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

Fort



FOCUS

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Chambre d'agriculture de la région Alsace

Sur ce territoire, 33 captages dégradés par les nitrates et pesticides ont été identifiés. Il sont situés sur les communes de Walheim, Tagolsheim, Hirsingue, Jettingen, Werentzhouse, Roppentzwiller, Waldighofen, Steinsoultz, Willer, Grentzingen, Bettendorf, Durmenach, Henflingen, Werentzhouse, Knoeringue, Kiffis et Fislis.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité gestionnaire de la ressource.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants). Depuis 2000 l'opération agrimieux « Sundg'Eaux vives » permet de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages.

Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevages sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve. Mais de nouvelles pistes semblent prometteuses (agriculture biologique, agroforesterie, élevages à l'herbe, implantation de haies) pour faire de la préservation de la ressource en eau un vrai projet de territoire en lien avec l'activité économique (diversification et circuit court) et l'aménagement territorial (foncier et valorisation paysagère).

RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU WUESTWEIHER



Agence de l'eau Rhin-Meuse Henniaux E

En partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la commune d'Hirsingue a initié un projet de renaturation d'une zone humide forestière (1 hectare). Les travaux ont consisté à ouvrir le milieu par une gestion sélective de la végétation et à creuser des mares forestières. A l'issue de ces interventions la commune a souhaité valoriser le site en créant un sentier pédagogique dont les panneaux ont été réalisés par l'école d'Hirsingue en lien avec la maison de la nature du Sundgau. Ce type d'action de préservation et de restauration des zones humides est à multiplier sur ce territoire.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Aller au-delà de l'application des prescriptions des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) en concertant les usagers présents sur les aires d'alimentation de captage afin de trouver des solutions efficaces de suppression des risques de contamination des eaux (remise en herbe, agriculture biologique...). Secteurs prioritaires : syndicat intercommunal des eaux de Tagolsheim et environs, les communautés de communes de la vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach et les communes de Altkirch, Hirsingue, Henflingen, Bettendorf, Knoeringue, Werentzhouse, Fislis et Kiffis.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres sur les industries du secteur d'Altkirch (traitement de surface sur métaux, cimenterie).

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à mieux connaître et à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales des zones d'activités d'Altkirch et environs.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur le Thalbach et le Feldbach.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie vers le milieu naturel prioritairement sur le Limendenbach, l'Ill en aval de sa confluence avec ce dernier, le Gersbach, le Feldbach, le ruisseau de Willer et le Thalbach.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

Moyen



PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En améliorant la gestion des effluents d'élevage, et en limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau et je participe à la diminution du coût de son traitement »



« En impulsant une dynamique territoriale avec les propriétaires présents sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable de la collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux »



« En rétablissant la continuité écologique et en préservant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue efficacement à améliorer l'état écologique des eaux et à réduire les risques d'inondation »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

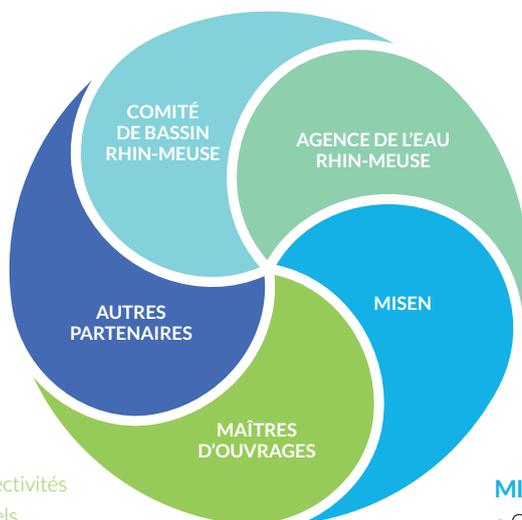
COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 68) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrage.

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 68)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.